

extrait d'un rapport d'enquête fait par un comité spécial formé de médecins éminents désignés par le ministre. En page 6 de ce rapport, dont il a lui-même rédigé la préface, on peut lire le paragraphe suivant:

L'efficacité contraceptive de la méthode du «calendrier» enseignée avec soin, bien comprise et pratiquée sans interruption, surtout si l'on y associe la méthode des températures (thermomètre), devrait se traduire pas un faible taux de conception, soit 1.8 pour 100 femmes, par année. Cependant, les statistiques démontrent que le taux de conception s'élève à 25 pour 100 femmes, par année, peut-être à cause de l'irrégularité des cycles ou d'un calcul maladroît ou négligent.

• (10.00 p.m.)

Ma question ne se rapportait pas à des statistiques, mais à la réalité. Le ministre semble avoir la mémoire courte en ce qui a trait à ce rapport. Je trouve qu'il oublie également le besoin pressant de propager sur une grande échelle les méthodes de la régulation des naissances au Canada. Le rapport de la Commission royale d'enquête sur la situation de la femme au Canada, publié il y a près d'un an, a révélé que les familles jouissant d'un niveau d'instruction et d'un revenu élevés ont pu facilement avoir accès aux méthodes contraceptives, contrairement aux pauvres et aux moins éduqués qui veulent également pouvoir planifier leurs familles. Ce sont les autorités responsables de la santé et du bien-être qui doivent se charger, en premier, de la propagation de l'information sur les méthodes anticonceptionnelles.

Le rapport recommande que le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social fasse deux choses. En premier lieu, préparer et offrir gratuitement des renseignements concernant la régulation des naissances aux autorités provinciales et territoriales, aux associations, aux organismes et aux particuliers. En second lieu, accorder une certaine aide financière par le truchement de subventions nationales à la santé et de subventions nationales au bien-être pour enseigner à des travailleurs sociaux les méthodes de planification familiale. Qu'a fait le ministère? C'est ce que j'essaie de découvrir depuis un certain temps. En septembre, j'avais inscrit des questions au *Feuilleton* demandant quels organismes avaient reçu des subventions pour leurs activités dans le domaine de la régulation des naissances et combien chacun d'eux avait reçu, quels organismes on avait refusés et combien d'argent ils désiraient, quels organismes faisaient encore l'objet d'une étude et combien ils demandaient. Je n'ai obtenu aucune réponse jusqu'ici.

La semaine dernière, j'ai demandé si, vu qu'un organisme dont le taux d'échecs était de 25 p. 100 recevait une subvention de \$25,000, d'autres organismes dont le taux reconnu d'échecs était inférieur pourraient obtenir des subventions semblables. J'espère obtenir une réponse ce soir. C'est une question sérieuse pour des milliers de femmes et d'hommes d'un bout à l'autre du Canada qui doivent avoir accès aux cliniques des hôpitaux, aux centres municipaux de santé et aux établissements de divers autres genres où ils peuvent obtenir les renseignements et les moyens contraceptifs pour planifier, espacer et limiter le nombre de leurs enfants.

Le ministre s'est borné, autant que je sache, à offrir un montant total de \$125,000 aux fins de régulation des naissances pour tout le Canada. C'est un geste symbolique. Tant que nous n'envisagerons pas cette question de façon plus sérieuse, le taux des avortements, légaux et illégaux, se maintiendra à des niveaux indûment élevés, et personne ne peut prétendre le contraire. La seule façon de réduire ce taux est de mettre à la disposition du public les

renseignements et les moyens contraceptifs concernant la régulation des naissances. L'initiative dans cette campagne à laquelle doivent participer les autorités provinciales et municipales repose carrément sur les épaules du ministre.

Je lui pose de nouveau ma question: Les organismes dont le taux d'échecs est inférieur et dont le taux d'échecs reconnu est inférieur, d'après le ministre, pourront-ils obtenir des subventions semblables à la subvention de \$25,000 qu'on a accordée à Serena, organisme dont le taux d'échecs est de 25 p. 100?

[Français]

M. André Ouellet (secrétaire parlementaire du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur l'Orateur, en réponse aux propos de l'honorable représentante, je voudrais la rassurer quant aux intentions du gouvernement, à la régulation des naissances.

Il est indéniable que le gouvernement canadien a l'intention de subventionner les organismes qui s'occupent du «planning» familial. D'ailleurs, il le fait déjà depuis un certain temps. Le gouvernement a d'ailleurs indiqué qu'il contribuerait au programme international visant à aider les pays qui veulent justement mettre en application les services de planification familiale.

Je voudrais rappeler à l'honorable député que le gouvernement, jusqu'ici, a accordé une subvention de \$100,000 à la Fédération du «planning» familial du Canada.

Il est vrai, par ailleurs, comme le signale l'honorable député, que le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social a accordé une subvention de \$25,000 à SERENA, (Service de Régulation des Naissances) afin d'aider cet organisme à financer la production et la dissémination d'information traitant de la planification des naissances.

Je voudrais appeler l'attention de l'honorable député sur une recherche de M. R. Tietze, intitulée: *Ranking of Contraceptive Methods by Levels of Effectiveness*, présentée à l'Association américaine des médecins spécialistes en «planning» familial, à Boston, en 1971, qui classifie la méthode sympto-thermique dans une première catégorie, quant à son efficacité. On doit ici distinguer cette méthode de celle fondée sur le calendrier. Afin de prouver cet avancé, MM. B. Vincent et associés ont préparé un rapport intitulé: *Review of Temperature Methods in Contraception*, où l'on indique qu'il y a eu un manquement sur 17,500 cycles. La norme utilisée pour ce calcul est la suivante: 1,200 cycles équivalent à 100 cycles femmes-années. On constate donc un échec de 0.1 par 1,000 cycles femmes-années. Une étude internationale cite une expérience d'un groupe de 195 couples canadiens qui ont utilisé cette méthode. Il n'y a pas eu de grossesse en 1564 mois d'utilisation.

AFFAIRES EXTÉRIEURES—LA CONFÉRENCE DE LA FRANCOPHONIE—LA NOMINATION DE DÉLÉGUÉS ET LES DIRECTIVES

[Traduction]

M. Heath Macquarrie (Hillsborough): Monsieur l'Orateur, après les passages de Dickens, de Démosthènes et de la Bible cités par le député de Peace River (M. Baldwin), je me sens l'âme d'un petit prophète. La question que j'ai posée au secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Sharp) le 12 octobre, dont la réponse motive mon intervention de ce soir, n'était pas la première que je posais au sujet de la conférence des pays francophones.